



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : CHEVREAU Éric

1. Compte rendu de la réunion du 09 octobre 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 09 octobre 2023.

2. Délibération du 08/09/2023 à annuler sur la demande de la Sous-Préfecture :

Le Maire informe le conseil du courrier reçu du Sous-Préfet, demandant l'annulation de la délibération 023-23 prise lors du conseil du 08 septembre 2023.

La délibération concernait les délégations accordées à Mr CLABAUT Romuald, 1^{er} adjoint.

Monsieur le Sous-Préfet nous a informé que cette délibération devait être remplacée par un arrêté.

Mr le Maire a donc pris un arrêté reprenant les délégations accordées au 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal accepte d'annuler la délibération 023-23.

3. Délibération fixant les indemnités des élus à reprendre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre la délibération concernant l'indemnité de fonctions des élus.

Sur la demande du Sous-Préfet, il faut modifier la délibération en y laissant uniquement l'indemnité perçue en pourcentage.

Le Maire indique que pour les 2 adjoints, le taux appliqués durant le mandat est fixé à 6.60%, et pour le maire, le taux est fixé à 13.80%

Le Conseil Municipal accepte de modifier la délibération en y indiquant uniquement les taux en pourcentage.

4. Délibération longueur de voirie communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au mail reçu de la Préfecture, il y a lieu de reprendre une délibération concernant la longueur de voirie afin qu'elle soit prise en compte pour la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le Maire informe que la longueur de voirie est de 3 034ml.

Cette longueur totale correspond aux rues suivantes :

- Rue des Chartreux,
- Chemin des Chartreux,
- Chemin Borgnon,
- Rue de la Rose,
- Route d'Hallines,
- Route d'Esquerdes.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et valide la nouvelle longueur de voirie.

5. Route d'Esquerdes – Proposition de passer à 30km/h :

Afin d'améliorer la sécurité de la population, Monsieur le Maire informa le Conseil Municipal qu'il y a lieu de limiter la route d'Esquerdes à 30km/h.

Cette limitation de vitesse prendra effet à compter du 01 décembre 2023.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de passer la limitation de vitesse à 30km/h route d'Esquerdes.

6. Centre intercommunal – Aide sociale au sujet du camp de vacances :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite car il n'y a pas de jeunes pouvant être intéressés dans la tranche d'âge donnée.

7. SMAGEAA – Information, organisation, missions :

Le Maire a présenté au Conseil Municipal l'organisation et les missions du SMAGEAA.

Les territoires concernés sont constitués de 5 EPCI :

- CAPSO avec la Lys, l'AA,
- CCPL avec l'AA, la Hem, Bléquin,
- CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandres),
- CCHPM (Communauté de Communes des Hauts Pays Montreuillois).

Également, le SMAGEAA met en œuvre la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'AA.

Le document de présentation sera envoyé à chaque conseiller.

8. ZAENR :

Le Maire remet au Conseil Municipal le document concernant la loi APER sur la planification des énergies renouvelables, le document du ministère de la transition énergétique concernant la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Le Maire présente également les différents plans de la commune établis par l'AUD via la CCPL, représentant la possibilité d'implantation des différentes énergies renouvelables.

Également, le Maire fait lecture du projet de délibération concernant le lancement de la concertation objet, arrête projet des zones d'accélération des énergies renouvelables.

9. Travaux :

Rue de l'École / RD212 :

Présentation du plan de financement, l'appel d'offre sera présenté ultérieurement.

Toutes les subventions sont validées.

Les travaux sont prévus au 1^{er} ou 2^e trimestre de 2024.

Rue de la Fontaine :

Présentation du plan de financement, l'appel d'offre sera présenté ultérieurement.

Aucune subvention n'est validée pour le moment, il faut attendre le 1^{er} trimestre 2024.

Les travaux pourraient être réalisés au 2^e semestre de 2024 ou 1^{er} trimestre 2025.

10. Chemin des Chartreux – Plantation + fossé :

Le Maire présente des devis réalisés par l'entreprise Leroy TP concernant un secteur du fossé chemin des Chartreux.

Le 1^{er} devis avec la réalisation en fossé préfabriqué sur 60ml, pour un montant de 16 900€ HT soit 20 280€ TTC.

Le 2^e devis canaliser le fossé type assainissement avec un tuyau de diamètre 400 sur 60ml, pour un montant de 10 550€ HT soit 12 660€ TTC.

L'option pour un tuyau de diamètre 500 est de 1 800€ HT en plus.

Le Maire évoque que l'artificialisation du fossé peut poser un problème vis-à-vis de l'environnement et propose d'évoquer le sujet avec le PNR et le SMAGEAA.

Le Maire propose une autre solution avec un renforcement des rives avec le chemin, par des palplanches En bois.

En attendant, un curage partiel du fossé sera réalisé par l'entreprise LDTPAGRI.

Le Maire présente le diagnostic établi par le SMAGEAA concernant la possibilité d'implanter des haies dont le coût serait d'environ 10€/ml.

Les secteurs concernés restent à valider.

11. Aménagement du cimetière – Jardin du souvenir et aménagement divers :

Le Maire présente le projet réalisé par l'AUD.

Le Conseil est favorable à poursuivre l'étude surtout concernant le côté gauche en entrant dans le cimetière.

Une rencontre doit avoir lieu avec la communauté de l'Abbaye St Paul.

12. Photovoltaïque – Point sur le dossier :

L'étude est en cours, surtout pour les subventions avant de prendre une décision définitive.

13. Questions diverses :

• SOCOTEC :

Le Maire informe le Conseil qu'il a contacté l'entreprise SOCOTRA pour effectuer une vérification des installations électriques dans la salle Michel Biousque, salle annexe, salle du conseil et la mairie.

Le devis est de 695€ HT soit 834€ TTC.

Le Maire propose de contacter la société APAVE pour obtenir un devis également.

• Défibrillateur :

Le Maire propose de déplacer le défibrillateur dans l'abri bus afin qu'il ne soit plus exposé aux intempéries.

Le Maire demandera à l'entreprise COLLIEZ d'effectuer l'opération.

• JANNORAY :

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise JANNORAY est venu nettoyer toutes les canalisations pluviales de la commune.

Wisques, le 16 novembre 2023

Gérard WYCKAERT

Le Maire,



